



## CHSCT DU 16 février 2021

### AVIS SUR LE PROGRAMME ANNUEL DE PREVENTION DE LA DSFP AP HP

La DSFP AP HP soumet son programme annuel de prévention à l'avis du CHSCT du plénier du 16 février 2021.

Les réformes successives à la DGFIP, en local comme en national, rendent les collègues très inquiets pour leur avenir.

Les représentants des personnels au CHSCT constatent l'augmentation des risques psychosociaux au sein de la DSFP AP HP.

La crise sanitaire et le déploiement accéléré du télétravail ne font qu'accentuer ces risques et le mal-être des agents.

Nous espérons que cette direction finira par mieux communiquer sur le devenir de la DSFP AP HP et instaurera un dialogue social de meilleure qualité.

### RISQUES PSYCHOSOCIAUX

#### LOGICIEL NSI

Les dysfonctionnements du logiciel NSI perdurent, malgré les améliorations apportées, faisant suites à la mise en place de nouvelles transactions.

En revanche, des dysfonctionnements sont apparus et deviennent récurrents pour les télétravailleurs : lenteurs, problèmes réseaux...

#### Recommandations du CHSCT

Les représentants des personnels au CHSCT demandent des améliorations des conditions de travail des télétravailleurs, tant au niveau de la connexion que d'un point de vue matériel. Ils demandent aussi à être régulièrement informés des avancées sur NSI.

#### EXIGENCES EMOTIONNELLES

S'agissant du secrétariat de direction et de son renfort, ce renfort sera-t-il pérenne ? La situation demeure tendue dans ce service.

#### Recommandations du CHSCT

Les représentants des personnels au CHSCT demandent le maintien pérenne du renfort au secrétariat.

### ORGANISATION DU TRAVAIL

En ce qui concerne l'organisation du travail à la division recouvrement sur organismes, des fiches de procédures seront-elles proposées aux agents ? Pour quelles raisons les statistiques sont-elles nominatives pour ce pôle ? Que cache cette mise en concurrence des agents ? Que compte faire la direction de la DSFP AP HP pour permettre aux collègues d'effectuer des recherches fructueuses afin d'obtenir des données sur les mutuelles ?

Les représentants des personnels au CHSCT souhaitent une future réorganisation de l'accueil téléphonique prenant en compte les conditions de travail des agents. En effet, les agents participant aux vacations téléphoniques se demandent s'il existe actuellement un planning. La situation est anarchique dans certains services.

Les collègues dénoncent le management actuel (management autoritaire) et le manque d'écoute de la hiérarchie.

Comment se fait-il qu'il n'y-ait pas beaucoup de réunions, voire pas du tout dans certains services, autant en présentiel qu'en audio ?

A maintes reprises, la direction de la DSFP AP HP a annoncé qu'un rappel serait fait aux chefs de service pour qu'il y ait un maintien du collectif de travail.

### **Recommandations du CHSCT**

Les représentants du personnel au CHSCT demandent la mise à disposition de fiches de procédures pour les nouvelles organisations de travail ainsi que des habilitations supplémentaires, pour consulter les sites des différents organismes.

Dans l'attente de la mise en place de la réorganisation de l'accueil téléphonique, les représentants du personnel au CHSCT demandent communication du planning des vacations et un respect strict de celui-ci.

Ils sollicitent également un management ne se faisant plus à la hussarde et, que celui-ci soit plus respectueux, afin que les agents ne viennent plus travailler la boule au ventre.

Enfin, représentants du personnel au CHSCT demandent des réunions de service régulières, aussi bien pour les agents en présentiel, que pour les télétravailleurs, afin de maintenir un collectif de travail.

### **HYGIENE**

Une mesure d'amélioration de la prestation ménage dans le bâtiment GALIEN est demandée. Il n'est pas ici question pour les représentants du personnel au CHSCT de critiquer les agents de nettoyage, qui sont dans l'obligation d'assurer leurs missions à toute vitesse. Comme tous les ans, les représentants du personnel au CHSCT réclament le renforcement de l'équipe de nettoyage, à défaut l'allongement du temps des prestations.

Les représentants du personnel au CHSCT sont toujours dans l'attente des comptes rendus des contrôles effectués par la direction de la DSFP AP HP sur la prestation ménage. La direction s'était engagée en 2019, dans sa réponse au dernier avis sur le PAP de la DSFP, à présenter aux organisations syndicales les résultats des contrôles trimestriels contradictoires.

### **Recommandations du CHSCT**

Les représentants du personnel au CHSCT demandent à nouveau le renfort en heures ou en effectifs de l'équipe assurant les missions de nettoyage et une communication, aux différentes organisations syndicales, des comptes rendus des contrôles effectués.

### **CHAUFFAGE**

Force est de constater que le système de chauffage et de climatisation reste défaillant. Ce problème signalé dans les précédents DUERP n'est toujours pas résolu.

### **Recommandations du CHSCT**

L'**article R4223-13** du Code du Travail dispose que les locaux fermés destinés au travail doivent être isolés et chauffés pendant la saison froide.

Simultanément, la norme NF X 35-203 précise les fourchettes de températures acceptables en fonction du type d'activité des personnes. Plus précisément, pour un travail sédentaire et des conditions d'exploitation hivernale, la température opératoire recommandée doit se situer entre 20 et 24°.

En conséquence, les représentants du personnel au CHSCT préconisent une maintenance de chauffage efficace et à défaut, le maintien des radiateurs d'appoint à disposition en cas de défaillance.

### **COVID 19**

Actuellement, différents moyens de protection sont mis à la disposition des agents de la DSFP AP HP. Cependant, les représentants du personnel au CHSCT regrettent que les décisions aient pris des semaines avant d'être effectives pour permettre aux agents d'appliquer les gestes barrières.

A quand la prochaine distribution de masques chirurgicaux promis ?

Sur l'intranet local, la direction de la DSFP APHP met à la disposition du personnel les différentes notes en lien avec la COVID 19. Or l'application des gestes barrières n'est pas respectée de tous, notamment en formation. La direction trouve-t-elle judicieuse d'organiser des formations en présentiel durant la crise sanitaire ? Trouve-t-elle normal que les organisations syndicales doivent batailler pour demander le respect des gestes barrières au sein de cette direction ?

Il en va de la responsabilité du directeur de la DSFP AP HP de veiller à l'application des consignes sanitaires et aux cadres de la direction, de montrer l'exemple.

Dans le DUERP, la direction de l'AP HP propose aux collègues du SRI d'avoir recours au télétravail afin d'être moins nombreux dans les bureaux. Or, leurs missions ne sont pas télétravaillables, selon la direction.

### **Recommandations du CHSCT**

Les représentants des personnels au CHSCT demandent le respect strict des gestes barrières au sein de la DSFP AP HP, quel que soit le grade, comme nous demandons la distribution régulière de masques, de lingettes désinfectantes et de gels hydroalcooliques.

Ils demandent la transparence de la communication concernant les cas avérés et cas contacts.

### **CONCLUSIONS**

Sur l'entretien du bâtiment GALIEN, une réorganisation des termes des accords entre la DSFP et l'AP HP semble indispensable. En effet, trop de demandes d'interventions sont soumises à l'AP HP et sont traitées très tardivement, voire pas du tout.

Sur la crise sanitaire, tout un chacun vit cette période difficilement. Les représentants du personnel au CHSCT demandent plus de respect et de dignité envers les personnels, mais aussi, des télétravailleurs moins isolés et équipés convenablement en matériels ergonomiques.

Enfin, les télétravailleurs doivent pouvoir bénéficier d'un suivi régulier de leur hiérarchie.